

barrages, digues et infrastructures nécessaires au développement éventuel de toute l'énergie utilisable. Lorsque le Canada sera prêt à utiliser sa part de l'énergie motrice, soit en partie soit dans sa totalité, il construira alors ses propres usines et placera à ses frais les machines nécessaires et remboursera ensuite aux Etats-Unis le coût des barrages, digues et infrastructures, *sans intérêt*, dans la mesure où les installations successives faites par le Canada se rapportent au total de la capacité hydraulique. Une telle entente ne comporterait aucune injustice pour les Etats-Unis et ne pourrait être jugée déraisonnable parce que l'on ne peut pas s'attendre raisonnablement que le Canada doive développer sa part d'énergie avant qu'il ne soit dans la position de pouvoir l'utiliser et, de plus, parce que le coût total pour les Etats-Unis du développement entier de leur propre part d'énergie de 750,000 h.p., et des installations dont profitera plus tard le Canada, se trouvera à constituer un chiffre très raisonnable pour le coût d'établissement par h.p. et que cette entente permettrait aux Etats-Unis d'obtenir leur part d'énergie hydro-électrique à des conditions très avantageuses.

*(b) Dans la section du canal Soulanges:*

1. Par suite du développement des travaux de la deuxième phase, 500,000 h.p., moins 12,000 h.p., rendus inutilisables, au coût de \$37,000,000, ce qui représente environ \$76 par h.p. capital fixe, soit un actif très profitable et d'une grande valeur.

2. Par suite du développement de la troisième phase des travaux, 974,000 h.p., moins environ 230,000 h.p., rendus inutilisables, représentant une quantité nette d'environ 744,000 h.p., au coût estimé de \$64,000,000, soit \$86 par h.p., capital fixe; encore un actif de très grande valeur.

*(c) Dans la section du canal Lachine:*

1. Par suite du développement des travaux de la première phase, 391,000 h.p., au coût estimé de \$81,247,000, ce qui représenterait \$210, capital fixe, comme coût d'un h.p.

2. Par suite du développement des travaux de la deuxième phase, 422,000 h.p., moins environ 12,000 h.p., rendus inutilisables, laissant une quantité nette de 410,000 h.p., dont le coût est estimé à \$42,000,000, soit environ \$100, capital fixe, par h.p.

Il semble évident que, pour cette section, il faut envisager ensemble les travaux des première et deuxième phases de développement, ce qui nous donne un total de 810,000 h.p., à un coût moyen d'environ \$154, capital fixe, par h.p. Le développement de l'énergie de cette section devrait être retardé en attendant des conditions qui feraient de cette dépense un placement profitable. Le coût relativement plus élevé par h.p. dans cette section serait en partie contre-balancé par la proximité d'un grand centre industriel, celui de Montréal.

REMARQUES CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION

15. Les travaux associés à la réalisation des améliorations projetées pour la navigation (et incidemment le développement de l'énergie hydroélectrique qui en découle) dans les limites du territoire canadien, y compris naturellement le canal Welland, seraient placés ou laissés sous la direction et le contrôle du gouvernement du Canada ou d'une commission ou agence canadienne.

16. Les travaux en territoire américain, tels que les écluses et canaux du Sault Sainte-Marie et des rapides internationaux, seraient placés ou laissés sous la direction et le contrôle du gouvernement des Etats-Unis ou d'une commission ou agence américaine.

17. Les travaux dans les sections et chenaux internationaux seraient placés sous la direction et le contrôle d'une commission ou agence internationale composée d'un nombre égal de représentants pour les deux pays.